

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 18 JANVIER 2005 18H30**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, , MME PERRET-BOZZONI, M. MANSENCAL, MME MANDARD, M. VALMIER, M. GRDEN, MME LECLAIRE, MME THIBAUDEAU, M. QUANCARD, MME LIDUENA, MME CAZABONNE-DINIER, MME CONTE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, M. SAGASPE, MME STOIBER, MME DANTIN, M. VALLEIX, M. BLADOU, , MME MACERON, MME MADELMONT, MME BORDES, M. AURORA, M. ANDRE, M. GARANDEAU, M. NEUVILLE, M. GALEA

Excusés avec procuration : M. ASSERAY (à M. GRDEN), M. DUMORA (à MME CAZABONNE-DINIER), M. BOUCHET (à M. BLADOU), M. TEISSEIRE (à M. SAGASPE), M. FARGEON (à M. VALLEIX)

Absents Excusés : M. MONBEIG-ANDRIEU, MME BEGARDES

Secrétaire : M. SAGASPE

M. LE MAIRE souhaite une bonne année à toute l'assemblée et donne trois informations :

- *Suite au départ de Mme NGUYEN, il présente à l'assemblée la nouvelle Conseillère Municipale, Mme MADELMONT.*
- *Mme NGUYEN avait en charge les permis de construire et l'organisation des réunions d'urbanisme, cette délégation est désormais confiée à Mme DANTIN.*
- *La ville du Bouscat a participé à l'élan de solidarité mondial en faveur des sinistrés de l'Asie du Sud. Après concertation avec MM. AURORA et NEUVILLE, il a été décidé de verser immédiatement la somme de 3 000 € à la Croix Rouge, après accord de la Préfecture et de la Trésorerie, la régularisation devant être faite lors d'un prochain Conseil Municipal.*

M. GARANDEAU et son groupe ont été très touchés par ce drame et remercie la commune pour ce geste. Il souhaite faire une proposition : il rappelle que, lors du dernier Conseil Municipal, il a été voté une reprise de provisions à hauteur de 10 000 € consécutive à la dissolution du S.I.A.B.F.A.. Il aurait donc souhaité qu'une partie de cette somme soit consacrée à une autre action humanitaire afin que cet élan de solidarité se perde dans le temps.

M. LE MAIRE pense qu'en effet cet élan immédiat est très positif mais qu'il doit s'inscrire dans la durée. Sur le principe, il adhère à cette proposition mais pas forcément sur ce montage-là car les reprises de provisions ne sont que des mouvements comptables internes et non une création de richesse. Il n'y a aucun flux financier.

M. AURORA indique que son groupe se félicite de cette association à cet élan international de solidarité. Cependant, il désire savoir pourquoi Le Bouscat a privilégié la Croix Rouge, sachant qu'un débat a actuellement lieu entre les organisations urgentistes et celles qui s'inscrivent un peu plus dans le long terme.

M. LE MAIRE indique que l'action de la Croix Rouge est extrêmement universelle et très large. Elle recouvre presque toutes les actions des autres et les coordonne. Il rappelle le refus de Médecins Sans Frontières d'encaisser des dons supplémentaires, affirmant que les sommes qu'ils avaient encaissées couvriraient très largement une année de fonctionnement. La commune s'est donc aussi inscrite dans cette logique de prendre un organisme le plus vaste possible pour être sûr que cet argent soit utilisé immédiatement. D'autre part, il rappelle qu'une antenne de la Croix Rouge est située sur la commune et qu'il a donc paru naturel de lui verser cette somme.

M. MANSENCAL signale qu'il y a également 140 000 morts par mois en Afrique.

M. LE MAIRE explique que la Municipalité s'est sentie concernée dans ce cas précis car cela a été un drame brutal qui a touché 8 pays et une cinquantaine de nationalités. Cependant, il ne faut pas oublier les autres et faire en sorte de les aider à titre personnel.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Décembre 2004
- 2) Composition des Commissions d'Appel d'Offres et d'Adjudications et de la Commission des Finances – Modification
- 3) Décision d'exonération de la taxe sur les spectacles pour compétitions sportives
- 4) Modification au tableau des emplois communaux
- 5) Cession des réseaux câblés de la commune de France Télécom à France Télécom Câble
- 6) Avenant N° 1 au marché de travaux d'aménagements extérieurs et de clôtures Parc de la Chêneiraie (Lot N° 1B : serrurerie) – Avenant N° 1 au marché de travaux d'aménagements extérieurs et de clôtures Parc Avenue de Tivoli (Lot N°2 : serrurerie)
- 7) Avenant N° 5 au marché de contrat d'exploitation de s installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments communaux (Lot N° 2) attribué à COFATECH SERVICES – Modification des prestations
- 8) Débat d'Orientation Budgétaire
- 9) Questions orales diverses

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2004

Le P.V. est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 2 : COMPOSITION DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATIONS ET DE LA COMMISSION DES FINANCES - MODIFICATION

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 Février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (**COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**),

Vu l'article 282 du Code des Marchés Publics (**COMPOSITION DES BUREAUX D'ADJUDICATIONS**),

Vu l'article 299 du Code des Marchés Publics (**COMPOSITION DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES**),

Vu la délibération du 4 février 2003 portant la désignation suivante :

Membres titulaires :

**M. GRDEN
M. ASSERAY
M. QUANCARD
MME THIBAUDEAU
M. GARANDEAU**

Membres suppléants :

**M. SAGASPE
M. TEISSEIRE
M. VALMIER
MME NGUYEN
M. MONBEIG-ANDRIEU**

Vu la correspondance de Madame NGUYEN en date du 17 décembre 2004, faisant part de sa démission du conseil municipal,

Considérant qu'il y va du bon fonctionnement démocratique de l'assemblée municipale,

Je vous propose la candidature de Madame DANTIN.

A la demande de M. LE MAIRE, le Conseil Municipal a décidé à l'UNANIMITE de s'exprimer à main levée,

La candidature de Madame DANTIN est approuvée à la MAJORITE :

29 voix POUR
4 ABSTENTIONS (MM. AURORA, GARANDEAU, ANDRE MME BORDES)

Sont donc élus en qualité de membres :

- de la commission des finances
- du bureau d'adjudications
- de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

M. GRDEN
M. ASSERAY
M. QUANCARD
MME THIBAUDEAU
M. GARANDEAU

Membres suppléants :

M. SAGASPE
M. TEISSEIRE
M. VALMIER
MME DANTIN
M. MONBEIG-ANDRIEU

DOSSIER N° 3 : DECISION D'EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES POUR LES COMPETITIONS SPORTIVES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

En vertu des articles 1560 à 1566 du Code Général des Impôts, la commune a la possibilité d'exonérer de l'impôt sur les spectacles toutes les réunions sportives autres que les courses automobiles et les spectacles de tir aux pigeons. Le taux de base de cet impôt est fixé à 8 % calculé sur toutes les recettes brutes excédant 3048,98 € (20 000 Frs).

Je vous propose de :

- de décider l'exonération de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la Commune pendant l'année 2005 par les associations sportives.

M. LE MAIRE précise qu'il s'agit d'une demande émanant du Stade Bordelais Rugby qui évolue en Pro D2. Du fait de cette accession et du public de plus en plus nombreux, les recettes avoisinent la somme de 3 000 € pour certains matchs. Il explique les deux raisons qui ont incité la commune à proposer cette demande d'exonération :

- pour la ville, le fait d'avoir un club qui évolue dans cette catégorie-là est une sorte de « vitrine » ;
- d'autre part, le Stade Bordelais compte de nombreux bouscatais dans les sections rugby, football ou tennis, alors que la ville lui verse une petite subvention (7 800 €) qui n'est pas comparable à celle de l'U.S.B.. Cela peut donc représenter un début de partenariat étant donné que beaucoup de bouscatais bénéficient de l'encadrement de ce club.

M. GARANDEAU désire connaître la législation en vigueur à propos de la vente d'alcool à l'intérieur du Stade Sainte-Germaine.

M. LE MAIRE indique que le club-house a une licence de restauration.

M. GARANDEAU pense qu'il serait intéressant, dans une optique de partenariat, d'étudier les possibilités pour limiter cette vente afin d'éviter les consommations à outrance et participer à la prévention de l'alcoolisme.

M. LE MAIRE pense que l'on pourrait en effet veiller à ce que cette vente ne se fasse que dans l'enceinte du club-house. Cependant, il ne croit pas que le rugby soit directement concerné par les débordements « hooliganistes ».

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 4 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : M. JUNCA

FILIERE TECHNIQUE

Création de 2 postes d'agents d'entretien / Suppression d'un Contrat Emploi Consolidé au 01 mars 2005

Les agents d'entretien constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'agents d'entretien et d'agents d'entretien qualifiés.

Les agents d'entretien sont chargés de travaux d'entretien de la voirie ou de nettoyage . Ils peuvent travailler en équipe ou effectuer individuellement leurs tâches.

Ils peuvent être chargés de tâches techniques d'exécution ne nécessitant pas une expérience professionnelle particulière.

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Création d'un poste de Puéricultrice de classe supérieure / Suppression d'un poste de Puéricultrice de classe normale.

Les puéricultrices constituent un cadre d'emplois de catégorie A au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce cadre d'emploi comprend les grades de puéricultrice de classe normale, puéricultrice de classe supérieure et puéricultrice cadre de santé.

Les puéricultrices territoriales exercent leurs fonctions dans le cadre de la protection maternelle et infantile, ainsi que dans les crèches et autres structures d'accueil des jeunes enfants. Les puéricultrices ayant cinq ans d'ancienneté dans l'exercice de la profession peuvent exercer les fonctions de directrices de crèches.

M. GARANDEAU souhaite savoir d'où arrive la personne recrutée pour la filière médico-sociale.

MME LECLAIRE répond qu'elle vient du C.H.R..

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 5 : CESSION DES RESEaux CABLES DE LA COMMUNE DE FRANCE TELECOM A FRANCE TELECOM CABLE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

En vertu des articles 34 et suivants de la loi N° 8 6-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, les communes ou les groupements de communes établissent ou autorisent l'établissement sur leur territoire des réseaux distribuant par câble des services des radiodiffusions sonores et de télévision et proposent leur exploitation au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Le Conseil Municipal avait en conséquence autorisé la signature d'une convention relative à l'exploitation d'un tel réseau avec la Société Bordelaise de Vidéocommunication, aujourd'hui dénommée commercialement « France Télécom Câble Bordeaux ».

Par contrat en date du 15 décembre 1988, il avait donc été confié à cette société l'exploitation sur le territoire de la Ville du Bouscat d'un réseau tel que défini par les articles 34 et suivants de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, avec l'avis favorable du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Afin de permettre le développement et l'évolution des services proposés aux abonnés de France Télécom Câble et de NC Numéricable, leurs actionnaires respectifs, France Télécom et le groupe Canal +, ont décidé de réunir leurs activités liées aux réseaux câblés au sein d'une même entité, Ypso

France. Cette nouvelle société sera détenue au terme de l'opération envisagée par le fonds d'investissements CINVEN qui en deviendra l'actionnaire majoritaire, France Télécom et le groupe Canal + détenant chacun 20 % du capital. CINVEN s'appuiera sur les compétences d'un quatrième actionnaire, le câblo-opérateur ALTICE, à l'expertise reconnue et déjà présent en Alsace (Est Vidéocommunication), en Belgique et au Luxembourg (Coditel).

Cette opération va permettre à France Télécom Câble et NC Numéricable d'acquérir la maîtrise de leurs infrastructures jusque-là détenues par France Télécom, et, partant, de renforcer encore leur capacité à former un acteur compétitif sur le marché des réseaux de communications électroniques en commercialisant une offre renouvelée, notamment sur les marchés de l'audiovisuel et de l'Internet.

Cette substitution d'opérateur commercial du réseau nécessite l'autorisation de la Commune du Bouscat.

Considérant qu'il est opportun d'autoriser cette modification, je vous propose :

- de nous prononcer sur le non exercice du droit de préemption sur le réseau de télécommunications affecté à la fourniture de services de vidéocommunications cédée par France Télécom,
- d'autoriser en conséquence France Télécom à céder les réseaux câblés sis sur le territoire de la Commune de Le Bouscat à France Télécom Câble,
- d'agréer la Société France Télécom Câble en qualité de cessionnaire des droits et obligations de France Télécom issus de la convention d'établissement du 8 avril 1987 et de sous occupant des infrastructures de France Télécom établies sur le domaine public de la commune de Le Bouscat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures découlant des décisions qui précèdent.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 6 : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET DE CLOTURES, PARC DE LA CHENERAIE (LOT N° 1B : SERRURERIE) AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET DE CLOTURES, PARC AVENUE DE TIVOLI (LOT N°2 : SERRURERIE)

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Par marché passé entre la Commune du Bouscat et l'entreprise TEMSUD en date du 09 novembre 2004, l'entreprise précitée est devenue titulaire du lot n°1B :

- lot n°1B : arc de la Chêneraie – serrurerie pour un montant de 92 636,10 € H.T., soit 110 792,78 € T.T.C.

Par marché passé entre la Commune du Bouscat et l'entreprise TEMSUD en date du 28 décembre 2004, l'entreprise précitée est devenue titulaire du lot n°2 :

- lot n°2 : parc de avenue de Tivoli – serrurerie pour un montant de 41 131,50 € H.T., soit 49 193,27 € T.T.C.

Une modification sur l'aspect de la clôture des sites de la Chêneraie et du parc avenue de Tivoli est apportée par la mise en place de barreaux à pointe de lance à embout arrondi en lieu et place de barreaux à bout plat.

De plus, des travaux de reconditionnement d'un portail existant sur le site de la Chêneraie sont à exécuter.

I) TRAVAUX EN PLUS-VALUE LOT N°1B : PARC DE LA CHENERAIE – SERRURERIE – AVENANT N°1

- Travaux en plus-value :
 - Mise en place de barreaux à pointe de lance à embout arrondi : 7 684,00 € HT, 9 190,06 € TTC
 - Travaux de reconditionnement d'un portail existant (dépose du portail, démontage, sablage, fourniture et mise en place de tôles neuves, refection de paumelles, galvanisation et repose du portail) : 3 290,00 € HT, 3 934,84 € TTC. Une solution plus économique est recherchée.

Montant des travaux en plus-value : 10 974,00 € H.T., soit 13 124,90 € TTC (sous réserve des modifications concernant une solution plus économique pour les travaux du portail)

LE MONTANT FORFAITAIRE DU LOT 1B ATTRIBUE A L'ENTREPRISE TEMSUD EST DONC FIXE A 103 610,10 € H.T., 123 917,68 € TTC. (sous réserve des modifications concernant une solution plus économique pour les travaux du portail)

M. QUANCARD précise qu'il est en mesure de communiquer le nouveau tarif concernant les travaux du portail : 2 059 € H.T. au lieu de 3 290 € H.T.. Il indique donc que le montant forfaitaire du lot 1B attribué à l'entreprise TEMSUD est donc fixé à 102 379,10 € H.T., 122 445,40 € TTC. (après modifications apportées concernant une solution plus économique pour les travaux du portail)

- Les travaux modificatifs et complémentaires rappelés ci-dessus entraînent une modification du planning de réalisation du lot n°1 B : serrurerie. Il est donc nécessaire de prolonger le délai concernant ce lot, de 6 semaines.

II) TRAVAUX EN PLUS-VALUE LOT N°2 : PARC AVENUE D E TIVOLI – SERRURERIE – AVENANT N°1

- Travaux en plus-value :
 - Mise en place de barreaux à pointe de lance à embout arrondi

Montant des travaux en plus-value : 2 198,00 € H.T., soit 2 628,81 € TTC

LE MONTANT FORFAITAIRE DU LOT 2 ATTRIBUE A L'ENTREPRISE TEMSUD EST DONC FIXE A 43 329,50 € H.T., 51 822,08€ TTC.

La Commission d'appel d'offres, réunie le mardi 11 janvier 2005, a donné un avis favorable à la présentation de ces avenants (sous réserve des modifications concernant une solution plus économique pour les travaux du portail).

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux et à signer les avenants correspondants.

M. GARANDEAU rappelle qu'il avait déjà été amené, lors du dernier Conseil Municipal, à juger cette société « d'amateur ». Il maintient ses propos et estime qu'il pourrait même les renforcer. En effet, elle ne mérite pas la confiance que la collectivité lui a accordée et le marché qu'elle lui a attribué. Il pense que le conseil doit prendre position sur un chiffre afin de ne pas se montrer aussi amateur qu'elle. Il rejoint la prise de position assez sévère et très juste de M. JUNCA, lors de la commission d'appel d'offres. En effet, il semblerait que certaines sociétés prennent les collectivités pour « des poules aux œufs d'or ». Les élus ont donc intérêt à s'unir pour lutter contre ce type de procédé.

M. JUNCA le remercie pour son soutien. Il tient à apporter une précision : la société en question n'est pas celle qui a obtenu le marché, mais il s'agit du maître d'œuvre qui assiste la commune dans cette démarche et qui a fait preuve de quelques défaillances. Il confirme qu'il faut être rigoureux car les entreprises pratiquent systématiquement des augmentations de tarifs lorsqu'elles s'adressent aux collectivités. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de l'argent du contribuable.

M. LE MAIRE partage cet avis.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°7 : AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (PECS) POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX (LOT N°2) ATTRIBUE A COFATECH SERVICES - MODIFICATION DES PRESTATIONS

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Par marché visé en Préfecture le 30 août 2000, COFATECH Services est devenu titulaire du lot n°2 (contrat d'exploitation des installations de chauffage, ventilation et PECS pour les bâtiments communaux).

Il s'agit d'inclure dans le contrat initial l'entretien des nouvelles chaufferies de l'école de musique, rue Raymond Lavigne et de la crèche familiale et halte-garderie, avenue Léon Blum. Ces prestations entraînent une plus-value sur le P2 (entretien du matériel) et le P3 (remplacement du matériel défectueux).

De plus, la rénovation de la chaufferie de l'école maternelle Centre entraîne une moins-value sur le P3.

De plus, une reprise du P3 de l'école primaire Centre à la suite de la fin de garantie du matériel mis en place entraîne une plus-value.

Il convient donc d'actualiser la consistance des installations indiquées dans le contrat d'exploitation.

LOT 2

▪ Prestation en moins-value :		
<u>Ecole maternelle Centre (P3)</u>	- 312,52 € H.T.,	- 373,77 € T.T.C.
▪ Prestation en plus-value :		
<u>Ecole de musique</u>		
P2	800,36 € H.T.,	957,23 € T.T.C.
P3	323,95 € H.T.,	387,44 € T.T.C.
soit un montant total de	1 124,31 € H.T.,	1 344,67 € T.T.C.
<u>Crèche familiale et halte-garderie</u>		
P2		800,36 € H.T.,
		957,23 € T.T.C.
P3		323,95 € H.T.,
		387,44 € T.T.C.
soit un montant total de		1 124,31 € H.T.,
		1 344,67 € T.T.C.
<u>Ecole primaire Centre (P3)</u>		2 530,65 € H.T.
		3 026,66 € T.T.C.

Le montant total de la modification des prestations s'élève à
4 466,75 € H.T., 5 342,23 € T.T.C.

**LE MONTANT FORFAITAIRE DU LOT 2, OPTION COMPRISE, DE COFATECH SERVICES EST
FIXE DORENAVANT A 56 207,63 € H.T. , 67 224,33 € TTC**

M. GARANDEAU demande quelle est la durée de ce marché.

M. GRDEN répond qu'il a été signé pour 5 ans renouvelable pour 3 ans.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°8 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005

M. LE MAIRE rappelle que ce débat est réglementaire et légal avec un double objectif :

- faire le point sur la situation financière de la commune et projeter son évolution,
- débattre des orientations budgétaires.

La situation financière dépend en grande partie de :

- l'environnement économique (légère décélération attendue en 2005 du P.I.B., inflation+ 1,5 % contre 1,9 en 2004, ralentissement de la consommation privée),
- des perspectives pour 2005,
- du projet de loi de finances,
- et surtout de l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales (la D.G.F. est réorganisée et composée de 4 parts : une dotation de base, une dotation proportionnelle, la part de l'ancienne compensation salaires de la TP et une dotation de garantie).

Elle se caractérise par 4 points majeurs :

- les 3 taxes inchangées depuis 1996, et M. LE MAIRE annonce leur maintien en 2005,
- un autofinancement qui reste fort (3,2 millions d'euros),
- une stabilité de l'encours de la dette (8,49 millions)
- une bonne capacité de désendettement (6 années).

Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles seront bien contenues :

- les charges de personnel connaîtront une hausse de 3,50 %,
- les charges réelles connaîtront une variation de 1,40 %, malgré une hausse importante des assurances (+ 40 %), des transports (+ 75 %)
- les recettes proviennent essentiellement de l'encaissement des 3 taxes ; la revalorisation des bases a été de l'ordre de + 3,14 % en 2004 et est évaluée à + 1,50 % pour 2005. L'encaissement des taxes représentent 51,42 % des recettes de fonctionnement qui sont abondées par la D.G.F.). Le complément est fait de droits d'inscription et d'entrée (crèches, accueil péri-scolaire, école de musique, culture, piscine qui représentent 7,18 %), des droits de voirie (4,40 %), et subventions C.A.F. (4,57 %). M. LE MAIRE fait donc remarquer que l'augmentation annuelle des tarifs de 2 % ne représente que 0,14 % du budget.

Investissement

M. LE MAIRE annonce qu'après deux années d'investissements lourds en équipement public (réhabilitation de l'hippodrome, réalisation du pôle petite enfance Les Mosaïques, de l'école de musique, grand parking de la Plaine des Sports des Ecus, lourds travaux d'entretien des bâtiments communaux), une année 2004 qui a privilégié la qualité de vie (l'embellissement de la cité, l'ouverture à tous de nouveaux espaces naturels), l'année 2005 connaîtra de gros investissements (restructuration de l'école Jean-Jaurès, construction de la tribune des Ecus, rénovation de l'Ermitage-Compostelle, travaux Hôtel de Ville) qui représentent à eux seuls plus de 70 % du budget d'investissement.

L'élaboration et la préparation du budget tiennent compte :

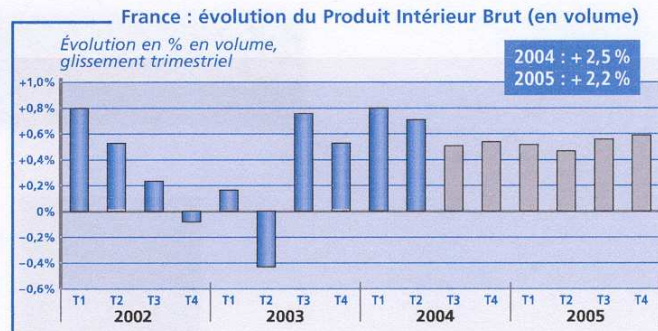
I - de notre environnement économique et financier, des perspectives économiques pour l'année 2005 et des conséquences pour les collectivités locales des grands axes du projet de loi de finances.

II - de la situation financière propre de la commune : indicateurs habituels constitués par les grands équilibres budgétaires, le montant global des investissements, l'autofinancement et la situation exprimée par la photographie de l'exercice que constitue le compte administratif.

I-a L'environnement économique et les perspectives pour 2005

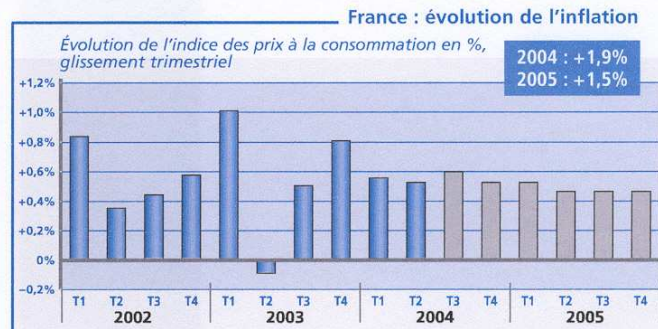
• PRODUIT INTÉRIEUR BRUT
Légère décélération en 2005

Le rythme de la croissance a ralenti au deuxième trimestre 2004 aux Etats-Unis, tandis que la reprise s'est confirmée dans la zone Euro au premier semestre 2004, même si elle reste modérée et inégalement répartie selon les pays. La croissance française devrait être supérieure à la moyenne de la zone Euro (+1,9%), et atteindre 2,2% en moyenne annuelle en 2005, après +2,5% en 2004.



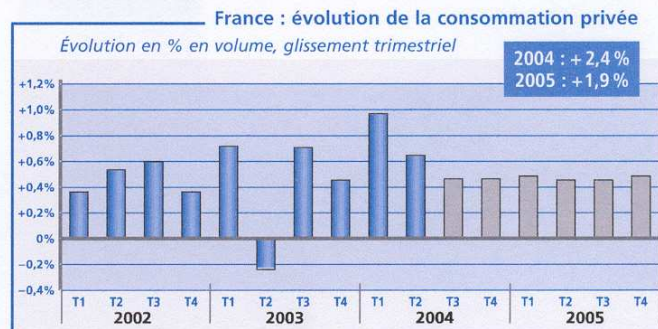
• INFLATION
Hausse modérée des prix

Le niveau élevé du prix du pétrole, qui a commencé à se répercuter sur les prix des biens manufacturés, et la revalorisation du prix du tabac, ont contribué au maintien d'une inflation proche de 2% en France en 2004. En 2005, à la faveur de la baisse contractuelle des prix dans la grande distribution et de la fin des hausses des taxes sur le tabac, l'inflation devrait ralentir pour s'établir à +1,5% en moyenne annuelle.



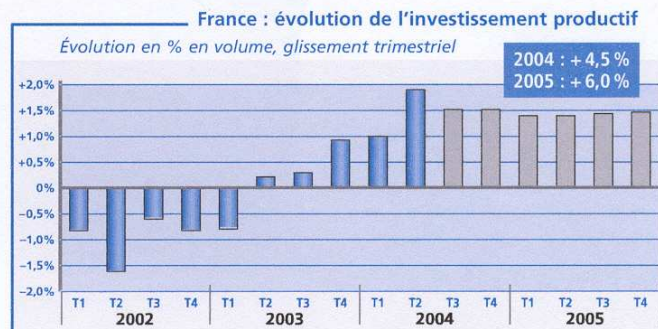
• CONSOMMATION PRIVÉE
Ralentissement attendu en 2005

Après avoir contribué significativement à la croissance du PIB au cours du premier semestre de l'année 2004 – grâce à une réduction de leur taux d'épargne et à un accroissement de leur endettement –, la consommation des ménages devrait ralentir en 2005 (+1,9%, après +2,4% en 2004).



• INVESTISSEMENT PRODUCTIF
Confirmation de la reprise

Le redressement de la situation financière des entreprises et la mise en place de dispositifs fiscaux incitatifs ont contribué à la relance de l'effort d'équipement des entreprises. Ce redémarrage de l'investissement productif (+4,5% en 2004, après -1,9% en 2003) devrait se confirmer en 2005 et atteindre +6,0%.



■ Prévisions Rexcode

I-b – Les chiffres clés du projet de loi de finances pour 2005 et l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Le projet de loi de finances

L'élaboration du projet de loi de finances s'appuie sur différents indices de cadrage macro-économiques prévisionnels dont certains servent à actualiser les dotations de l'Etat aux collectivités locales ou certains tarifs et taxes dont le produit est appelé à leur revenir en tout ou partie ou enfin certains seuils de dégrèvement concernant les contribuables.

Aussi, lorsqu'une commune prépare son budget, elle ne peut faire autrement que de s'intéresser aux dispositions et paramètres qui sont contenus dans ce document dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles d'influer sur l'évolution de certains postes de recettes et de dépenses.

Principaux indices macro-économiques prévisionnels

	2004	2005
Prix à la consommation (hors tabac)	+1,8 %	+1,7 %
PIB, en volume	+ 2,5 %	+ 2,5 %
Formation brute de capital fixe des administrations	+ 3,7 %	+ 3,0 %

Dans ce contexte économique, le budget de l'Etat affiche pour 2005, quatre priorités :

Réduire le déficit

Hors solde des comptes spéciaux du Trésor, les dépenses nettes de l'Etat s'élèvent à 287,9 milliards d'euros, soit en majoration de 1,7 % par rapport à 2004 et les recettes nettes à 243 milliards d'euros, soit un déficit prévisionnel de 44,9 milliards d'euros pour 55,1 milliards d'euros au projet de loi de finances initiale 2004, déficit en réduction de 10,2 milliards d'euros. Le déficit public (Etat, administrations sociales, administrations publiques locales, etc.) est ramené de 3,6 % du PIB en 2004 à 2,9 % du PIB en 2005, conformément aux engagements souscrits par la France auprès de ses partenaires européens;

Soutenir la croissance et l'emploi, en préparant l'avenir

Le projet de loi de finances retient plusieurs dispositifs d'allègements fiscaux (suppression en deux ans de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés, dégrèvement de taxe professionnelle) destinés à préserver les emplois existants et à favoriser la création d'emploi ;

Agir pour tous dans le sens d'une plus grande justice

Dans ce but, le plan national de cohésion sociale bénéficie, par exemple, d'un milliard d'euros pour sa mise en œuvre en 2005.

Financer les politiques régaliennes de l'Etat

Des moyens sont dégagés au profit des secteurs prioritaires (défense, sécurité intérieure, justice).

L'évolution des concours financiers de l'Etat

A noter :

Réforme de la DGF : Le cas des communes

Nouvelles composantes de la dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire des communes serait composée de quatre parts :

- une dotation de base variant de 50 à 125 euros par habitant en fonction de la taille des communes. Elle évoluerait à compter de 2006 selon un taux au plus égal à 75 % du taux de progression de la DGF ;
- une dotation proportionnelle à la superficie égale à 3 euros par hectare qui ne pourra excéder le montant de la dotation de base. A compter de 2006, la dotation superficière évoluera selon un taux au plus égal à 75 % du taux de progression de la DGF ;
- une part correspondant à l'ancienne compensation part salaires de la taxe professionnelle incluse depuis 2004 dans la dotation forfaitaire (qui évoluerait à compter de 2006 selon un taux au plus égal à 50 % du taux de progression de la DGF) ;
- une garantie versée à certaines communes pour compenser l'écart entre la somme de la dotation de base et de la dotation superficière et l'ancienne dotation forfaitaire hors compensation part salaires

perçue en 2004. Elle évoluerait à compter de 2006 selon un taux égal à 25 % du taux de progression de la DGF.

Définition du potentiel financier

Afin de mieux appréhender la richesse réelle des communes, la notion de potentiel fiscal serait remplacée par la notion plus large de potentiel financier en majorant l'ancien potentiel fiscal de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente.

DNP / DSR

Les seuils d'éligibilité à la dotation nationale de péréquation (DNP) seraient modifiés pour tenir compte de la nouvelle référence au potentiel financier.

Les communes situées en zone de revitalisation rurale bénéficieraient d'un accroissement de la fraction « bourgs-centres » de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Les mécanismes de garantie pour les communes cessant d'être éligibles ou subissant une diminution de leur attribution seraient aménagés tant pour la DNP que pour la DSR.

- Evolution effective de l'enveloppe normée ; L'indexation de références retenue pour 2005 et de + 2,625% soit [1,8 % + (33% X 2,5 %)]
- La nouvelle DGF progresse de 3,29% ; depuis 1996, l'indice d'évolution de la DGF est égal à la somme de l'inflation prévisionnelle hors tabac et de la moitié de la croissance du PIB en volume, soit +3,05% en 2004 (1,8% + [50% x 2,5%]).

L'article 29 du projet de loi de finances propose une nouvelle organisation de la DGF forfaitaire des communes, répartie en trois parts : une dotation de base à l'habitant allant de 60 à 120 euros, selon l'importance croissante de la population de la commune, et prenant en compte la totalité des évolutions démographiques et non plus la moitié comme c'est le cas actuellement ; une dotation proportionnelle de superficie de 3 euros par hectare et 5 euros pour les communes de montagne ; la part de l'ancienne compensation salaires de la TP, intégrée depuis 2004 dans la DGF des communes.

Une dotation de garantie est prévue pour maintenir au minimum le niveau de la dotation 2004 actualisé. Cette garantie pourrait se révéler favorable pour les communes ayant eu une dotation forfaitaire faible en 2004 et pour lesquelles les nouvelles conditions de calcul deviendraient plus intéressantes.

Après avoir annoncé un gel de la DGF des communes en 2005, les parlementaires ont retenu le principe d'une évolution de 1 % de l'ensemble des composantes de la dotation forfaitaire. Ce taux d'évolution s'appliquera également sur la dotation de compensation de la part salaires pour toutes les collectivités en bénéficiant, dont les groupements.

Appliquée aux montants recalés de 2004, cette indexation porte la masse initiale de la DGF à 37,9 milliards d'euros, en hausse de 3,29 % par rapport aux montants versés en 2004.

- La dotation spéciale pour les instituteurs (DSI), la dotation élu local de référence suivent la progression de la DGF (+ 3,29%). Le montant de la DSI inscrit au PLF est en repli de 17 % **par rapport à 2004 – tient compte de l'intégration progressive des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles.**
- Les dotations de transferts de compétences, **à champs égal, DGD (hors 95 % inclus en 2004 dans la DGF), DGD Corse, DGD formation professionnelle évoluent comme la DGF (+ 3,29%)**
- Les dotations d'équipements (**Dotation Globale d'Équipement des communes et des départements, dotations régionales et départementales d'équipement scolaire**)

progressent comme la formation brute de capital fixe des administrations publiques, soit + 3,0 %.

II a – L'environnement fiscal et financier de la Commune

1 – La fiscalité

En 2004, et ce depuis 1996, la Ville a maintenu inchangés les taux de ses 3 taxes. Par rapport à l'année 2003, les bases notifiées des 3 taxes ont varié de 3,14 % (soit + 346 115,60 € de produit fiscal) qui résultent de la mise à jour des bases de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières.

Le montant final pour 2004 du produit fiscal (contributions directes) est de : **11 331 723 €** soit : **51,42 %** de nos recettes réelles de fonctionnement.

La DGF de **4 154 761 €** en 2004 représente quant à elle **18,85 %** de nos mêmes recettes réelles de fonctionnement. Il est inutile d'insister sur le fait que l'évolution de ces deux postes, **qui représentent plus de 70 % de nos recettes**, est d'une importance capitale. D'après les informations ci-dessus évoquées, la DGF devrait progresser de 1 % en 2005. Par contre, **les autres dotations et participations de l'Etat** (DSU, compensation des diverses taxes etc...) **de l'ordre de 1,3 M€** représentent un peu plus de **5,70 %** de nos recettes réelles de fonctionnement. Toutefois la prudence nous incite à attendre les notifications définitives de l'Etat.

En outre pour 2005, la revalorisation des bases est évaluée à + 1,50 %, aussi le produit des trois taxes sera de l'ordre de 11 501 698 € (soit 169 975 € de plus).

2- Une stabilité de l'encours de la dette.

Il convient tout d'abord de préciser que notre encours ou stock de la dette se situe nettement en dessous de la moyenne nationale et d'Aquitaine.

Encours de la dette par habitant

Métropole dans la strate (au 31/12/2002)	1 061 €
Aquitaine dans la strate (au 31/12/2002)	832 €
Communes appartenant à une Communauté Urbaine à TPU dans la strate (au 31/12/2002)	1 108 €
Le Bouscat BP 2004	394,10 €
Le Bouscat BP 2003 (remboursements anticipés)	386,19 €
Le Bouscat BP 2002	459,45 €
Le Bouscat BP 2001	530,10 €

Cette année, l'encours de la dette sera en légère diminution, il s'établira *au 1^{er} janvier 2005 à 8,49 M€*, consécutivement à la consolidation en 2004 d'un seul emprunt de 500 000 €.

2005	8,49 M€
2004	8,94 M€
2003	8,75 M€
2002	10,41 M€
2001	12,01 M€
2000	13,26 M€
1999	14,23 M€
1998	16,21 M€

Toutefois, Il convient de noter qu'au compte administratif 2004, les restes à réaliser d'emprunts sur exercices antérieurs seront de 1 200 000 € (nécessaire au financement des dépenses reportées).

Cet encours ajouté à une gestion active de la dette a permis de diminuer en 2004 le montant des intérêts (318 K€ prévus au budget 2004 contre 200 K€ réalisés). Il est vrai également que l'EURIBOR

3 mois au cours de l'exercice 2004 a également connu de son côté une stabilité de son taux. (Réf : au 1/01/2004 – 2,124 % au 24/11/2004- 2,176 %).

Entre 1998 et 2005, notre encours de la dette a diminué de plus de 47%.

3- Une capacité de désendettement

Actuellement notre encours de la dette *hors CLTR* est de 6 071 340 € sans emprunt nouveau et en conservant une annuité identique à 2005, soit 1 012 K€ par an, notre dette s'éteint en 6 ans.

4 - Un autofinancement permettant de préserver la capacité financière de notre commune.

En l'état actuel des éléments connus pour l'élaboration de l'esquisse budgétaire, nous pouvons envisager de dégager un autofinancement de l'ordre de 3,20 M€, ceci sous réserve de l'évolution des bases d'imposition ou des dotations de compensation de l'Etat.

Rappelons à cet effet que notre virement à l'investissement sera de 4 M€. Couvrant largement le remboursement du capital des emprunts (846 000 €).

Soulignons également que notre autofinancement conserve toute sa pertinence dans le cadre d'une démarche pluriannuelle au regard des investissements à réaliser.

II b - Le projet de Budget primitif pour 2005

Tout d'abord, avant d'établir les orientations budgétaires, il est important de noter que les bases d'imposition ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2005 et le vote des taux de ce fait n'interviendra qu'ultérieurement.

1- La section de Fonctionnement

Des dépenses courantes de fonctionnement bien contenues.

Notre objectif sera de contenir la progression des dépenses courantes de fonctionnement tout en maintenant un bon niveau de prestations dans le cadre de nos missions de service public.

Il s'agit là certes d'un exercice difficile, car nous ne maîtrisons pas toujours l'ensemble des paramètres tels que : l'eau, le gaz, l'électricité, les combustibles, les transports, les assurances, les contrats de maintenance et de sécurité...

Les principaux postes de dépenses devraient évoluer comme suit :

➤ les charges de personnel

Avec un montant de 11 214 K€, ce poste du budget devrait enregistrer une augmentation de 3,50 % par rapport à notre budget de 2004 (10 835 K€). Au niveau des comptes administratifs, l'augmentation 2003-2004 de la masse salariale s'établit à + 1,10 %.

Cette augmentation budgétaire de 3,50 % s'explique pour les raisons suivantes :

- un coefficient de "glissement vieillesse technicité" (GVT) de l'ordre de 1,50 % ,
- une revalorisation générale des traitements estimée à 1 % en 2005 (0,5 % en début d'année et 0,5 % en fin d'année),
- une nouvelle augmentation des cotisations sur le régime public de retraite additionnelle de l'ordre de 5 % sur les primes versées, dont une mesure destinée à financer le service des aides et secours attribués aux retraités,
- une provision pour l'année 2005 de 1 % (recrutements éventuels, primes diverses, titularisations, remplacements ...).

Signalons toutefois que nous enregistrons annuellement une recette d'environ 140 K€ de la SOFCAP atténuant ainsi nos charges réelles de personnels.

➤ Les dépenses courantes de fonctionnement

Par rapport au B.P 2004, nos charges réelles de fonctionnement connaîtront une variation de l'ordre de **+ 1,10 %**, malgré une nouvelle augmentation de nos assurances (+ 40% - soit + 28 800 €), des transports (+ 75 % - soit + 25 000 €), des fluides et des coûts d'entretien de nos nouvelles réalisations (Crèche Familiale, Ecole de Musique, CLSH 10/12 ans...), l'intégration dans ce budget d'environ 70 000 € de nouvelles charges (Subvention crèche trotte menu, participation aux frais de fonctionnement du gymnase du Collège Ausone et financement de la collecte des déchets).

De plus, il faut noter que l'augmentation de notre virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 19,40 % (3,2 M€ en 2003 et 4 M€ en 2005).

Des recettes de fonctionnement en évolution stable

Nos recettes réelles de fonctionnement connaîtront une variation de l'ordre de +1,23 %, malgré une baisse des recettes CAF de 36 000 € suite à la mise en place de la PSU.

Par rapport au B.P 2004, Le Budget global de fonctionnement en recettes aura une variation de l'ordre de + 1,13 % hors résultat reporté.

Notons que nous avons peu de maîtrise sur ces recettes, en effet la fiscalité et les dotations représentent plus de 75 % de ce poste (voir ci-dessus), nos autres principales recettes de fonctionnement concernent **plus particulièrement** :

- les droits d'inscriptions et d'entrées : crèches, maternelles, école de musique, culture, piscine, etc
- les droits de voirie, stationnement, taxe électricité, droits de mutation, publicité, etc...
- les subventions C.A.F, etc...
- les locations et redevances diverses (revenu des immeubles, redevance restauration, etc...).

L'ensemble de ces recettes s'élève à **3 800 K€ environ, soit près de 18 %** de nos recettes réelles de fonctionnement.

Il faut tout de même préciser que notre influence sur les variations reste modérée, même si nous maîtrisons les faibles augmentations tarifaires que nous évoquons régulièrement au cours des conseils municipaux.

Eu égard aux variations susceptibles d'être retenues par l'Etat, il convient de faire preuve d'une grande prudence dans la préparation de notre budget 2005 en attendant de connaître avec précision les dotations et les bases des 3 taxes.

2- La section d'investissement

Un important programme d'équipements pour 2005 alliant nouveaux équipements, entretien et rénovation.

Quatre grands projets :

- Restructuration du Groupe Scolaire Jean Jaurès 2,1 M€, (programme pluriannuel de 7,5 M€ sur trois exercices budgétaires)
- Construction de la Tribune du Stade des Ecus 1,5 M€,
- Rénovation de la grande salle de l'Ermitage Compostelle 1 M€,
- Travaux de l'Hôtel de Ville 0,8 M€,

Représentant plus de 70 % du budget d'investissements 2005 (hors reports)

Nos projets de l'année 2005 :

Espaces verts, environnement propreté	223 500,00
<i>dont principalement :</i>	
Etude Centre Ville Zone de Protection Patrimoine Architecturale Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.)	35 000,00
Plantations d'alignement sur la ville	15 000,00
Réaménagement d'une placette rue Edmond Rostand	15 000,00
Corbeilles à papiers pour les parcs	10 000,00
Remplacement de bancs dans les parcs	10 000,00
Supports vélos et scooters pour les parcs	10 000,00
Ravalement de façade du pavillon gardien de la Chêneraie sur la rue Kennedy + toiture	30 000,00
Acquisition de 2 tondeuses et de 2 débroussailleuses	7 000,00
Pose de 2 bornes Fontaines et arrosages et amélioration arrosage sur différents sites	26 500,00
Locaux jardiniers au parc de la Chêneraie et au Stade Jean Jaurès	65 000,00
<i>etc....</i>	
Enseignement	2 411 250,00
<i>dont principalement :</i>	
Reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès	2 100 000,00
Primaire Centre 2 travaux d'étanchéité (dernière tranche)	160 000,00
Acquisition de matériel divers pour les Ecoles	16 500,00
Acquisition de mobilier pour les Ecoles	15 200,00
Travaux divers dans les Ecoles maternelles	54 550,00
Travaux divers dans les Ecoles Primaires	65 000,00
<i>etc....</i>	
Sports	1 596 350,00
<i>dont principalement :</i>	
Construction d'une tribune au stade des Ecus	1 500 000,00
Acquisition d'une tondeuse rotative pour le Stade des Ecus	30 000,00
Mise en place de filet Pare ballon au Stade des Ecus	5 300,00
Gymnase Maurice Marronnier, réparation reprise des trous sur sol et Mise en place d'une détection de gaz carbonique	20 000,00
Salle Jean Martial, travaux de mise en conformité	3 700,00
Réfection de la Piste de Bicross	7 000,00
Piscine Travaux divers	5 500,00
Travaux de Mise en conformité dans les bâtiments sportifs	4 000,00
Achat d'une machine à tracer	1 000,00
Matériel de gymnastique pour la Salle Lafilolie	1 500,00
Tapis de judo pour la salle des Ecus	1 600,00
City Stade Création d'une aire de jeux stabilisés	7 000,00
Mobilier et matériel divers pour le City Stade	6 000,00
Création d'une fontaine et amenée de l'eau Pour le City stade	3 750,00
<i>etc....</i>	
Animation - Communication	83 500,00
<i>dont principalement :</i>	
Refonte du site Internet de la Ville	30 000,00
Signalétique Bâtiments communaux et Ville	35 000,00
Supports de communication événementielle et matériel de communication	18 500,00
<i>etc....</i>	

C.L.S.H	24 000,00
<i>dont principalement :</i>	
Acquisition de matériel divers pour les Centres de Loisirs	3 700,00
Acquisition de mobilier pour les Centres de Loisirs	3 300,00
Travaux divers dans les Centres de Loisirs	17 000,00
<i>etc....</i>	
Crèches	80 500,00
<i>dont principalement :</i>	
Crèche Familiale, Matériel divers + Stores	4 300,00
Crèche Mosaïque Implantation d'un abri de jeux en bois	5 000,00
Crèche Chenille Verte, Isolation des plafonds sur 2 dortoirs + pose d'une porte isophonique	4 300,00
Crèche Chenille Verte, sol souple réception + jeux	10 500,00
Crèche Chenille Verte, pose de menuiseries bois	16 400,00
Crèche Chenille Verte, isolation phonique 1 dortoir + rotonde	20 000,00
Equipements informatiques pour la mise en place de la PSU dans les crèches	20 000,00
<i>etc....</i>	
Culture	1 167 700,00
<i>dont principalement :</i>	
Rénovation de la Salle de spectacle de l'Ermitage / Compostelle	1 030 000,00
Travaux divers à l'Ermitage / Compostelle (réfection de hall et des murs extérieurs)	40 000,00
Ermitage / Compostelle, équipement scénique 2ème tranche	64 000,00
Acquisitions diverses pour les archives municipales	1 850,00
Bibliothèque Médiathèque, achats de livres, vidéocassettes, cd-roms	21 400,00
Bibliothèque Médiathèque, mise en place d'une détection de gaz carbonique	3 700,00
Bibliothèque Médiathèque, Achat de mobilier	1 900,00
Ecole de musique, acquisition d'instruments de musique	4 850,00
<i>etc....</i>	
Mairie	912 000,00
Travaux Hôtel de Ville	800 000,00
Etudes Contrat de Ville (Cabinet Place renouvellement urbain, Cabinet Troll Quartier Lyauté Champ de course)	27 000,00
Acquisition de photocopieurs	25 000,00
Acquisition de mobiliers et matériels divers pour les services municipaux	10 000,00
Acquisition de logiciels et de matériel informatique	50 000,00
<i>etc....</i>	
Véhicules	41 500,00
Remplacement du véhicule d'une équipe des Espaces Verts	37 000,00
Achat d'une remorque pour les Espaces Verts	4 500,00
<i>etc....</i>	

Bâtiments Communaux, Équipement Ville et Éclairage Public	943 000,00
<i>dont principalement :</i>	
Création de l'aire des gens du Voyage	180 000,00
Agrandissement du centre Médico Social	250 000,00
Marché municipal, réfection de l'installation électrique (augmentation de la puissance / installation de nouvelles bornes)	20 000,00
Enfouissement de réseaux EDF, FT, EP	278 000,00
Accompagnement d'aménagement de Voirie	50 000,00
Travaux divers à l'Eglise	15 000,00
Participation de la ville aux travaux du Gymnase du Collège Ausone	150 000,00
<i>etc....</i>	

Total Général Prévisionnel 7 886 300,00

A ces investissements ci-dessus détaillés il faut tenir compte des reports de 2004 évalués à 1,8 M€ dont l'importance est consécutive aux délais d'appels d'offres, aux négociations de ces derniers et à des retards administratifs de tous ordres.

Hors report, le financement définitif 2005 des investissements pour 7 886 300 € supérieur à celui de 2004 (4 407 300 €) sera assuré par :

- un volume d'emprunts global de 4,2 M€,
- un autofinancement de l'ordre de 3,20 M€ dont environ 0,7 M€ d'amortissement,
- le FCTVA et la TLE pour 467 000 € environ,
- autres ressources pour 60 000 €.

M. AURORA a deux observations à faire :

- *Sur le plan général, on constate une baisse des marges de manœuvre des communes qui est principalement due à la diminution des crédits européens sur un tas de projets , mais aussi au désengagement de l'Etat par le biais de la décentralisation qui transfère de plus en plus de charges sur les collectivités. Cela concerne surtout les régions et les départements qui ont de plus en plus de charges et qui donnent de moins en moins de subventions aux collectivités communales.*
- *(p 9) Il pense que 1,8 million d'euros de report est un chiffre important et inquiétant, malgré les explications données (délai d'appel d'offres et de négociation...). En effet, ces retards auront forcément des conséquences (augmentation des prix...). Aussi, il souhaiterait savoir à quel pourcentage cela correspond par rapport aux dépenses prévues d'équipement.*

M. LE MAIRE souligne en effet que le transfert de charges ne concerne pas la commune. Ces collectivités doivent gérer leurs décisions et leurs compétences. Il faut arrêter de dire qu'il y a transfert de charges sans transfert de moyens, ce n'est pas vrai et cela ne justifie pas une augmentation d'imposition par certaines collectivités. En ce qui concerne Le Bouscat, la Municipalité prend l'engagement de maintenir les taux en 2005.

M. GRDEN précise que le report de 1,8 million d'euros représente 44 % du budget primitif initial, sachant que plus de 80 % d'engagements ont été engagés sur l'exercice 2004. Il explique que ce retard est essentiellement dû à des délais d'appels d'offres très longs et des négociations difficiles. En effet, il rappelle que la Municipalité est amenée de plus en plus souvent à reconsidérer les propositions faites par les entreprises, étant donné les différences de prix constatées par rapport aux estimations des architectes (+ 40 à 50 %). Il arrive même que l'on soit obligé de repasser des appels d'offres ou des marchés négociés.

M. JUNCA précise qu'en plus de ces problèmes de tarifs vient se rajouter la complexité de l'instruction technique des dossiers, notamment de nombreuses expertises dans le domaine de la sécurité.

M. GARANDEAU demande s'il n'est pas possible de réaliser le budget de façon plus concise, notamment en ce qui concerne les phénomènes d'autorisations de programmes et des crédits de paiement. Beaucoup de collectivités locales ont adopté ce mode de financement qui permet de mieux

visualiser le financement des opérations, même pluriannuelles. Ce système évite aussi le problème des reports d'une année sur l'autre qui font apparaître des taux de non réalisation assez importants. D'autre part, il s'inquiète de la non ouverture du Parc Tivoli (prévue à l'automne) et du fait que l'école de musique n'ait pas encore été inaugurée alors qu'elle est opérationnelle depuis longtemps.

M. LE MAIRE explique que l'école de musique sera inaugurée dès que les travaux de clôture seront terminés et les abords sécurisés. Concernant la visualisation du financement, il précise que la M 14 ne permet pas la projection des financements sur plusieurs années.

M. GRDEN précise que cela n'est pas possible avec la M14 car les dépenses d'investissement sont affectées à une opération.

M. GARANDEAU est étonné car la Ville de Cenon a recours à ce système et n'a aucun problème avec la Préfecture.

M. LE MAIRE indique que la commune a bien évidemment un PPI (Programme Pluriannuel d'investissement), en précisant qu'il ne s'agit pas d'une obligation légale ou réglementaire.

M. GARANDEAU pense qu'il n'y a pas de honte à avoir des engagements pluriannuels et cela éviterait ces problèmes de report. Il serait donc préférable de prévoir un complément d'investissement sur le budget 2006 au cas où une opération ne serait pas achevée cette année, comme par exemple les travaux mairie. Il vaut mieux jouer la transparence et la clarté.

M. LE MAIRE est tout à fait d'accord et fait remarquer que certaines opérations sont en effet prévues sur plusieurs années. Les reports sont inévitables à moins de ne rien faire.

M. JUNCA précise que les travaux mairie font l'objet d'une programmation sur deux exercices, mais la première partie peut connaître des retards (délai d'appels d'offres...). Le retard n'est pas forcément dû au fractionnement des travaux mais à la célérité que l'on peut avoir pour instruire les dossiers, ainsi qu'aux aléas non maîtrisables.

M. GARANDEAU pense que les engagements pluriannuels permettent de mieux visualiser l'importance du projet.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'il est avant tout important que les Bouscatais sachent ce qui est fait.

M. ANDRE désire connaître le coût total de la réalisation de l'aire des gens du voyage et savoir si les charges annuelles sont comprises dans les 180 000 € prévus.

M. LE MAIRE indique qu'il s'agit d'investissement et que les frais d'entretien ne sont donc pas compris. Il rappelle que Le Bouscat est en partenariat avec les villes de Bruges et Blanquefort sur ce dossier, suite à la loi Besson qui oblige toutes les collectivités locales à avoir une aire pour les gens du voyage. Il indique que la somme de 180 000 € représente donc le tiers de la dépense globale. Le nombre d'emplacements est en fonction du nombre d'habitants de chaque commune, ce qui représente pour les 3 villes 26 emplacements. Il précise que la loi du 13 août 2004 a prolongé ce délai de deux ans. Cette aire était prévue à Bruges sur la zone de Campilleau, cela semblait assez logique puisque ce terrain était disponible et situé au milieu des trois villes. Mais la D.D.E. n'a pas encore donné un avis favorable car elle a relevé des contraintes importantes (sous un couloir aérien, à côté d'une jale, sous une ligne à haute tension, près de la route des quatre ponts).

M. GARANDEAU fait remarquer que cette opération s'inscrit dans un schéma départemental d'aire d'accueil pour les gens du voyage et il se demande s'il ne serait pas possible d'obtenir des subventions.

M. LE MAIRE répond qu'il y a une aide de la C.U.B. dans le cadre de la politique de la ville et une aide de l'Etat. Les 180 000 € multipliés par trois ne représentent que 50 % de la dépenses réelle de cet investissement.

M. AURORA demande si la Municipalité a une idée du coût en terme de fonctionnement.

M. LE MAIRE répond que la commune n'a jamais été confrontée à ce genre de situation et qu'il n'y a donc pas de prévision. Il sera demandé une cotisation quotidienne et les gens du voyage prendront tous les fluides en charge . Il souligne que cet accueil entraînera plutôt des coûts sociaux (C.L.S.H., écoles....) et une perturbation sociale.

M. JUNCA fait remarquer que la loi Besson est très contraignante et très dépensière en terme de coût de fonctionnement (accompagnement médico-social proche...). C'est la raison pour laquelle toutes les communes ne pourront pas appliquer cette loi dans ses termes absolus.

M. GARANDEAU a l'impression que le city stade est un succès et aimerait savoir si une opération similaire sera prévue dans les prochains exercices budgétaires.

M. LE MAIRE indique qu'il est moins enthousiaste que lui quant à cet investissement. En effet, si ce city stade fonctionne bien c'est grâce à la présence de l'animateur qui a été recruté à temps plein et qui s'occupe des jeunes. Sinon il est « boudé » par les utilisateurs potentiels. Il n'est donc pas sûr que cette expérience soit renouvelée. Il cite les travaux envisagés sur ce site : mise en place de tables de ping pong en ciment et de bancs, adduction d'eau, facilité d'accès pour les familles. Cependant, lors de la réunion qui a eu lieu mercredi soir, dans le cadre du contrat de ville, le Cabinet Place a fait la proposition d'une aire d'évolution, suite à la demande de jeunes pour le quartier Lyautey – Champ de Courses.

M. VALMIER explique que depuis la création du city stade, le service des sports s'est appliqué à faire réparer immédiatement toutes dégradations. Celles-ci se sont atténuées au fil des mois mais il faut un encadrement permanent.

M. LE MAIRE indique que ces aires d'évolution posent toujours des problèmes. Il cite l'exemple de celui qui est situé à côté de la salle de la Filolie et où les riverains se plaignent régulièrement du bruit...

M. GARANDEAU se souvient qu'il y a eu récemment des délibérations concernant la signalétique des bâtiments communaux pour une somme de 75 000 €. Aussi, il désire savoir à quoi correspond celle de 35 000 € prévue pour 2005.

M. JUNCA répond qu'il s'agit des nouveaux bâtiments. La Municipalité souhaite en effet que la charte graphique de la commune continue et que l'ensemble des bâtiments bénéficie des mêmes déclinaisons de signalétique.

M. GARANDEAU trouve que cette mise à jour est un peu onéreuse.

M. JUNCA pense qu'il est important que la présence municipale se marque de façon esthétique. Ce n'est pas encore le cas pour Le Bouscat puisqu'il reste au moins trois générations d'identités visuelles dans la ville (notamment sur les panneaux d'affichage libre).

M. LE MAIRE fait remarquer qu'il s'agit d'une estimation et rappelle que les services financiers ont souvent tendance au Bouscat à minimiser les recettes mais à maximaliser les dépenses.

M. GARANDEAU s'étonne de voir la somme de 150 000 €, qui équivaut au montant du FDAEC, inscrite pour la « participation aux travaux de salle des sports du Collège Ausone » et 60 000 € dans « autres ressources ». En effet, il pensait que la Municipalité réservait le FDAEC pour cette opération.

M. LE MAIRE précise que cela est tout à fait correct. Néanmoins, la ville encaissera le FDAEC pendant 2 années consécutives et reversera ensuite 150 000 € d'aide pour la construction de cette salle. C'est la somme qui a été réclamée par le Conseil Général aux deux communes, Bruges et Le Bouscat, pour finaliser ces travaux.

M. GARANDEAU aurait préféré voir 75 000 € dans « autres ressources ».

M. LE MAIRE aurait lui aussi préféré mais il vaut mieux inscrire des sommes que l'on est sûr d'encaisser, quitte à rectifier par la suite.

M. ANDRE trouve que la refonte du site internet de la ville est très onéreuse (30 000 €). Il demande si cela est vraiment justifié et si des mises à jour n'auraient pas été suffisantes.

M. JUNCA répond que le site va être entièrement reconfiguré. Sa présentation graphique sera revue et il sera beaucoup plus interactif. Cette estimation a été faite à partir de pré-devis. Il remercie par ailleurs le personnel polyvalent de la Mairie qui va effectuer ce travail puisqu'il n'est pas question de recruter un webmaster.

M. GARANDEAU souhaite savoir quels recrutements sont envisagés pour 2005.

M. LE MAIRE répond qu'à l'heure actuelle aucune décision n'est encore prise. Toutefois, il indique qu'il a souhaité que Le Bouscat soit ville pilote (il y en a 6) pour la mise en place avec la C.U.B. d'un intranet agglomération : M. MERCIER, 1^{er} Adjoint de la Ville de Bègles, Président de la Commission de la Nouvelle Technologie gère ce dossier à la C.U.B. Le but final étant d'avoir 28 partenaires (27 communes + la C.U.B.) qui soient capables d'échanger des informations en temps réel (délibérations, prise d'arrêtés de circulation, urbanisme, D.I.A., P.L.U....). Cette opération vient de démarrer et il est probable que la commune sera amenée à recruter dans ce domaine-là. D'autre part, l'encadrement souffre parfois un peu de légèreté et il est peut-être important d'y réfléchir aussi. Mais pour l'instant, rien n'est décidé.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et de Messieurs les Adjointes Délégués,

A débattu sur les orientations budgétaires 2005 de la commune du Bouscat en réunion publique, le 18 Janvier 2005.

DOSSIER N°9 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) M. LE MAIRE : Prochain Conseil Municipal

M. LE MAIRE annonce que le vote du budget primitif aura lieu le 8 février 2005.

2) M. LE MAIRE : Commission des Finances

M. LE MAIRE annonce que la Commission des Finances aura lieu le 27 janvier à 17 H.

2) M. GARANDEAU : problèmes de circulation

M. GARANDEAU indique que son groupe a été saisi par un riverain au sujet de problèmes de circulation à la Barrière du Médoc. Il sait que M. LE MAIRE l'a reçu et souhaite connaître les améliorations qui peuvent être apportées par la C.U.B..

M. LE MAIRE précise qu'il a effectivement reçu cette personne avec M. JUNCA, chargé de la qualité de la ville, et qu'il a été convenu de le revoir en présence des techniciens de la C.U.B. pour trouver des solutions simples (sens de circulation, feux...). Ces changements ne nécessitent pas des mois d'études mais peuvent transformer un quartier.

3) M. LE MAIRE : tribunes des Ecus

M. LE MAIRE signale que les esquisses des tribunes des Ecus sont exposées au fond de la salle.

La séance est levée à 20 H.